

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le douze octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Dominique RIOU et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Sabine ANGIGNARD, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frank GUILLAUDEUX *ayant donné pouvoir à Monsieur Mickaël VALLÉE*, Madame Louise MOREAU, Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*, Madame Marie-Danielle RICHARD et Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL,

ABSENTS : Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur David ÉVAIN

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	23
Votants	25

DCM n°196/2022 - T196 - 8.5.5

Projet de création de logements solidaires - réalisation d'études de faisabilité par l'association privée SOLIHA - avenant concernant l'ex-boulangerie de SAINT-SULPICE-DES-LANDES - signature

Rapporteur : Monsieur COUTY

Par délibération numéro 154/2022 en date du 18 juillet 2022, le conseil municipal a décidé de confier à l'association privée SOLIHA la réalisation d'une étude de faisabilité concernant notamment le bâtiment de l'ex-boulangerie située rue de Bretagne (SAINT-SULPICE-DES-LANDES) moyennant un coût de 8 280,00 euros TTC.

Suite à différents échanges avec Madame DESPRE-BELIN, monteuse d'opérations pour l'association privée SOLIHA, et sur avis des membres du conseil municipal hors séance le 20 septembre 2022, il est proposé d'étendre le périmètre de cette étude au bâti à usage de garage et de stockage situé sur la même parcelle de terre. Pour cela, il y aurait lieu de prévoir la signature d'un avenant pour entériner la modification du périmètre de cette étude de faisabilité et le coût supplémentaire à prévoir, à savoir 2 530,00 euros HT, soit 3 036,00 euros TTC.

Le projet d'avenant a été transmis par courriel aux élus le 12 octobre 2022.

Considérant l'avis émis par les membres du conseil municipal hors séance le 20 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ÉTEND** le périmètre de l'étude de faisabilité concernant le bâtiment de l'ex-boulangerie située rue de Bretagne (SAINT-SULPICE-DES-LANDES) au bâti à usage de garage et de stockage situé sur la même parcelle de terre ;
- **PREND ACTE** du coût supplémentaire de cette étude, à savoir 3 036,00 euros TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Les crédits inscrits sur le chapitre 011 du budget 2022 de la commune sont suffisants pour le règlement de cette dépense.

Délibération publiée le 25 octobre 2022

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
David ÉVAIN**



Envoyé en préfecture le 25/10/2022
Reçu en préfecture le 25/10/2022
ID : 044-200078079-20221018-DCM196_2022-DE